



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°12/2018

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande en date du 23/03/2018 par laquelle ORANGE sollicite l'autorisation de déplacer le réseau aérien rue Albert Schweitzer et rue du Ruisseau, afin d'éviter un arrachement des câbles et des poteaux lors des manœuvres des engins de chantier de Bouygues Constructions, dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune, du 3 au 6 avril 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement dans les rues concernées de la commune ;

A R R E T E

Article 1^{er} : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés à l'aide d'une nacelle par chantier mobile sur demi-chaussée, du 3 au 6 avril 2018, sur une demi-journée, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles dans la rue Albert Schweitzer et dans la rue du Ruisseau sont modifiés comme suit :

- La circulation sera alternée dans la zone des travaux rue Albert Schweitzer
- La rue du Ruisseau sera barrée à la circulation
- La vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone des travaux
- Le stationnement sera interdit et qualifié gênant dans l'emprise des travaux.

Article 2 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 3 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DEPN (DirectionEspacesPublicsNaturels@strasbourg.eu)
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- La CTS
- ORANGE
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 27 mars 2018

Le Maire
Michel LEOPOLD

